

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 31 MAI 2006

Etaient présents :

M. Christian ARMAND, Maire, Président de séance

Mme BLANC, M. COLLET, M. PERAY, Adjoint, s,

Mmes LEANDRE, ROLLI

Mrs CARETTI, COLLOMBET, GIGI, GIROD, LEVRIER, MOUTTON

Absents excusés : Mme LEMAITRE (pouvoir à Mme Rolli), Mrs MARTINEK, ZAMORA

Absents : Mrs DAVIS, RABILLER

Ouverture de la séance à 20 H. 30

1. Mme LEANDRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité

2. Le compte-rendu du 4 mai est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATION

3.1. AUTORISATION POUR DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE COLLEGE PAR M. LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE L'AIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune de Péron est propriétaire des terrains où va être construit le collège, et qu'il y aurait lieu d'autoriser le Président du Conseil Général de l'Ain à déposer la demande de permis de construire correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- AUTORISE M. le Président du Conseil Général de l'Ain à déposer et signer la demande de permis de construire pour la réalisation d'un collège et des logements de fonctions sur les parcelles cadastrées sur la commune de Péron :

lieudit Champ Fontaine, section F:

- n°s 288-289-290p-291p-292-1618

Lieudit « En Bannu » section C :

- n°788

d'une superficie de 22 970 m².

Approuvé à l'unanimité

3.2. AUTORISATION POUR DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE GYMNASSE PAR M. LE PRESIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU SUD GESSIEN (SIVOS).

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune de Péron est propriétaire des terrains où va être construit le gymnase avec Plateau Sportif, et qu'il y aurait lieu d'autoriser le Président du Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Sud Gessien (SIVOS) à déposer la demande de permis de construire correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

-AUTORISE M. le Président du S.I.V.O.S. à déposer et signer la demande de permis de construire pour la réalisation d'un gymnase avec plateau sportif sur les parcelles cadastrées sur la commune de Péron :

lieudit Champ Fontaine, section F: n°s 290p-291p.

d'une superficie de 10 442 m²

Approuvé à l'unanimité

3.3. PROGRAMME TRAVAUX FORESTIERS POUR 2006

Le Maire rappelle aux membres présents les travaux proposés par l'ONF pour l'entretien et l'investissement dans la forêt soumise de Péron, pour l'année 2006.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTE les programmes suivants selon devis :

*** travaux d'investissement :**

Programme 5PX306*1 :

Futaie jardinée.

Dépressage de plantation dans la parcelle 14.

pour un montant arrêté à la somme de **8 229 €TTC**.

*** travaux d'entretien :**

Programme 5PX006*1 :

Maintenance du Domaine

Entretien du parcellaire et des limites dans les parcelles 35-36-37,

Travaux touristiques :

Entretien d'équipements touristiques

Sentiers des gardes.

pour un montant arrêté de **4 931.37 €TTC**

- DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget primitif 2006.

- SOLLICITE pour les travaux d'investissement une subvention de la région Rhône-Alpes.

- DELEGUE à l'ONF la réalisation des travaux.

- AUTORISE l'ONF à percevoir le montant de l'aide qui sera directement déduit de la

facture.

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ces travaux.

Approuvé à l'unanimité

3.4. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que quelques crédits prévus au budget primitif 2006 (budget principal) se révèlent insuffisants pour régler certaines dépenses. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de prévoir les modifications budgétaires suivantes sur l'exercice 2006 du budget principal :

opération	article	intitulés	Dépenses	Recettes	observations
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 470	4 470	
	61524	entretien bois et forêt	300		#TVA prog,forestier 06
	6558	autres contrib, obligatoires	84		compl,cot,pnr
	60632	Fournit,petit équipement	- 1 100		Tfert mob,biblio, en invt
	022	Dépenses imprévues	5 186		
	74831	Attrib, fds nal TP		4 470	comp, pertes TP
		SECTION D'INVESTISSEMENT	-		
ONI	2183	matériel de bureau et matériel informatique	250		destructeur +40, info,école +178
ONI	2184	meublier	3 100		école sup,rempl,2000? Biblio, 1100
ONI	2152	Installations de voirie	- 8 000		coussins tfert op,43 sécurisation
ONI	2313	constructions	1 500		supl,élec,local chasse +cylindres CSE 919
ONI	2315	installations techniques	- 14 394		eurovia tfert op,43 sécurisation
43 sécuris,	2315	intallations techniques	17 544		Coussins 4258/eurovia 10517,86

Approuvé à l'unanimité

3.5. INDEMNITE STAGIAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Blondin Loïc a effectué un stage au service de la voirie, durant la période du 9 mai 26 mai 2006.

Compte Tenu du travail effectué, il propose de lui attribuer une indemnité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de verser à Blondin Loïc une indemnité de 115 €

Approuvé à l'unanimité

4. POINTS DIVERS :

4.1. BILAN 2005 DE L'AUBERGE COMMUNALE

M. Le Maire donne les principaux chiffres du bilan de l'Auberge Communale, arrêté au 31/12/2005. La hausse significative du chiffre d'affaire, aussi bien pour le restaurant (+6,7%) que pour l'hôtel (+23%), prouve, si besoin était, le bon fonctionnement de cet établissement.

4.2. PROGRAMME 2006 SYNDICAT D'ELECTRICITE

M. Le Maire informe l'assemblée que devant les difficultés qu'éprouve actuellement le syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain pour financer les projets d'enfouissement des réseaux secs, le syndicat intercommunal d'électricité du Pays de Gex financera, sur ses fonds propres et pour un montant de 120 000 € les travaux prévus en 2007 pour la rue Dommartin et en 2007 – 2008 pour la nouvelle route d'accès au collège.

4.3. REALISATION DU BUDGET

Liste des opérations réalisées depuis la dernière séance :

* élagage tilleul pour 538 €

*solde mission étude de la SNCF pour voie d'accès collège pour 8 037 €

4.4. BAIL DU GRALET – POUTOUILLE

M. Le Maire informe l'assemblée que le bail arrive à son terme le 31 décembre 2007, il doit être renouvelé ou dénoncé 18 mois avant, soit avant la fin juin. Le fils de M. Delavière souhaite continuer le bail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite poursuivre avec M. Delavière dans la mesure où il est difficile de trouver, de nos jours, de nouveaux alpagistes sur des alpages où il est interdit de fromager, mais souhaite également modifier certains articles du bail.

M. Le Maire doit se renseigner auprès des services compétents, pour savoir si un avenant est possible tout en continuant le bail ou s'il faut, en fonction des modifications, refaire un « appel d'offres ».

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. SCOT

5.1.1. Compte rendu du Comité Syndical du 11 mai.

M. Le Maire informe l'assemblée qu'avec la réalisation d'un dossier environnemental, la présence de coupures vertes sur tout le territoire gessien revient d'actualité, à suivre pour celle de Logras-Péron

5.1.2 Avis sur le Document d'orientations générales (DOG) voir en annexe

Les remarques faites par les conseillers seront envoyées au service aménagement du territoire.

M. Le Maire fait remarquer que la philosophie du prochain SCOT ressemble aux choix qu'ont faits les élus de Péron pour le futur PLU.

5.2 CCPG

5.2.1. Comité communautaire :

- Compte-rendu du comité du 20 mai 2006 (modification des statuts)

M. Le Maire informe l'assemblée des nouvelles compétences que va reprendre, dès 2007, la CCPG.

5.2.2. Commission Gestion et Valorisation des déchets :

- Présentation du Compte administratif 2005. A noter : le tonnage des ordures ménagères incinérées a diminué de 1.6% de 2003 à 2005, malgré une augmentation de la population.

- Révision des tarifs de déchetteries : les derniers datent de 1997 et 2002 ; une augmentation des tarifs est envisagée ; elle pourrait entrer en vigueur dès cette année et être étalée sur un à trois ans selon la catégorie de déchets.

Modalités de collecte des DASRIS (Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux) : ceci s'adresse aux personnes qui sont en automédication à domicile, comme les diabétiques par exemple. Sont DASRIS les objets coupants, piquants et tranchants et les mous. Une première approche est effectuée; différentes pistes sont étudiées et une validation du principe de la collecte sera demandée au conseil communautaire. Les maisons de retraite et l'hôpital de Gex seront contactés pour connaître leur filière de collecte.

- Nouvelle signalétique en déchetterie.

5.3. SIVOS DU SUD GESSIEN

Compte-rendu de la réunion du 23 mai 2006 (choix du bureau d'architecte)

M. Le Maire informe l'assemblée que l'architecte retenu pour le gymnase est le bureau GERBE de Bourg en Bresse.

6. COURRIER

6.1. Lettre de M. Le Directeur d'Ecole concernant la présence de jeunes dans la cour et des dégradations intervenues à l'école ces derniers temps. Un rendez-vous sera pris avec M. Devesa pour discuter de ces problèmes.

6.2. Lettre M. et Mme BARONETTI pour demander l'arrêt des travaux de construction du chalet de M. PERARD. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas l'arrêt des travaux pour le chalet, mais demande que M. Pérard revienne à la terrasse d'origine.

7. DIVERS

Prochaines réunions du conseil municipal : les 22 juin et 11 juillet.

SEANCE LEVEE A 22 H 45